

Les professeurs aujourd'hui, le syndicalisme, la profession

André Robert
Jean-Jacques Mornettas

Le présent article prend appui sur une enquête par questionnaire menée auprès des personnels enseignants de 50 lycées et collèges français. Il constitue, pour le début des années 90 (marquées par des transformations importantes du système éducatif et liées, sur le plan syndical, à la scission intervenue dans la FEN), une contribution à la connaissance scientifique du corps des professeurs du second degré, entreprise de longue date à travers plusieurs études. Les principaux objets en sont, sur la base d'une problématique de la professionnalisation et d'une interrogation du sentiment d'appartenance privilégié, les rapports entretenus par les professeurs avec le syndicalisme d'une part, et l'image professionnelle d'autre part. Ménageant une entrée dans l'univers idéologique des professeurs, mais avec les limites propres à la méthode du questionnaire, ce travail est destiné à être prolongé par exemple sous forme d'entretiens approfondis, en prenant en compte les différences catégorielles encore très prégnantes malgré les dispositifs d'unification du corps professoral, et les différences collèges/lycées.

En 1927, Albert Thibaudet écrivait dans **La République des professeurs** que « L'affaire Dreyfus a posé le professeur en rival, ou en concurrent, de l'avocat » (1), signifiant par là que la fonction professorale avait alors acquis, en termes de pouvoir et de statut dans la société, une position de quasi-bourgeoisie, symbolisée un peu plus tard par l'arrivée à la tête du gouvernement de E. Herriot puis de P. Painlevé, tous deux professeurs éminents, à l'occasion de la victoire du Cartel des Gauches (2). Mais il est vrai qu'à l'époque, le corps enseignant secondaire ne comptait qu'environ 10 000 professeurs (3), évoluant peu dans son recrutement annuel, composé pour moitié d'agrégés, très faiblement organisé sur un plan corporatif (à la différence des instituteurs (4)), et

connaissant alors d'une certaine manière son « âge d'or ». Cette configuration ne fut de fait que passagère.

En effet, même si, ces dernières années, particulièrement au cours de la première législature de gauche de la Cinquième République, les enseignants (instituteurs y compris) ont composé une partie importante des élus à l'Assemblée (34 % des députés ; un député socialiste sur deux), la signification politique et sociale du phénomène a sensiblement changé, l'idée d'une nouvelle République des professeurs n'ayant pas eu de fortune, à la mesure — entre autres — de leur peu de participation, en tant que corps professionnel proprement dit, à l'exercice du pouvoir effectif, et de l'entrée déjà ancienne du professorat dans une

phase qui a pu être qualifiée de phase de déprofessionnalisation (5).

En recourant au concept de déprofessionnalisation, et à son envers positif « la professionnalisation », nous nous inscrivons dans une perspective sociologique où le débat théorique est foisonnant et loin d'être clos (6). Sans avoir à reproduire ici les éléments de ce débat puisque nous rapportons essentiellement les résultats d'une enquête empirique, nous manifestons notre sensibilité à la manière dont, au cours d'un processus historique, un groupe occupationnel cherche à obtenir un monopole légal d'exercice auprès de l'État et à faire reconnaître sa légitimité auprès de la société tout entière (ce qui implique une connaissance de son idéologie et ce qui exclut à son égard une attitude non-critique de conformité à ses catégories naturelles de pensée, comme c'est le cas dans certaine conception fonctionnaliste des « professions établies »). Cette démarche exige parallèlement d'être attentif à la manière dont ce groupe trouve des conditions objectives, favorables ou défavorables selon le moment, à son entreprise (7).

A la rentrée 1991, 351 800 personnes exercent la fonction de professeurs du second degré (57,5 % type lycée, 18,7 % type collège, 15 % type lycée professionnel, 8,9 % non-titulaires) (8).

Dans les trois dernières décennies, une série d'enquêtes et de travaux scientifiques ont permis de mieux cerner l'évolution du corps professoral — sur la longue aussi bien que sur la courte et moyenne durée — dans un contexte éducatif, politique et social lui-même en profonde mutation : P. Gerbod (1965, 1966, 1968), G. Vincent (1966, 1967), A. Prost (1968, 1980), V. Isambert-Jamati (1970, 1976, 1985), D. Julia (1981), A. Léger (1981, 1983), J.-M. Chapoulié (1973, 1974, 1987, 1992), A. Novoa (1987), M. Huberman (1989), Isambert-Jamati et L. Tanguy (1991), Y. Dutercq (1993), M. Hirschhorn (1993).

Le premier objectif de l'enquête que nous avons pour notre part menée en 1992 auprès de professeurs de lycées et collèges du territoire métropolitain était, sur un plan très général, de contribuer à une connaissance scientifique de cette catégorie d'enseignants en établissant un état de leurs représentations sur un certain nombre de points nodaux. Dans la ligne de nos recherches antérieures (Robert, 1989, 1991, 1993), la problématique de l'enquête s'est focalisée autour de deux axes :

— d'une part, l'image que les professeurs construisent de leur propre profession, ce terme étant *prioritairement entendu* — dans l'esprit du sociologue — en référence à la compréhension sociologique particulière du concept qui retient une série de critères concernant le niveau et la durée des études accomplies, la nature des recrutements et des formations afférentes, le type de compétence professionnelle spécifique, le degré d'autonomie relative reconnue par les autorités de l'État dans l'exercice de cette compétence (9), mais n'excluant évidemment pas — dans la réceptivité des enquêtés — le sens français commun, peu éloigné de l'acception « métier » ;

— d'autre part, qu'ils y adhèrent ou non, les rapports que les enseignants de second degré entretiennent avec le syndicalisme, cet aspect n'étant pas sans lien avec le précédent dans la mesure où l'activité syndicale a historiquement joué un rôle important, sinon décisif, dans l'obtention par l'ensemble du corps professionnel d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'État, ce que recouvre la notion de processus de professionnalisation (10).

A travers notre questionnaire, c'est, globalement, en termes de sentiment d'appartenance que les problèmes ont été posés : de quels types de motivations l'adhésion à un syndicat, ou son refus, relève-t-elle dans le milieu des professeurs du second degré ? Compte tenu du rôle joué par le syndicalisme dans le processus de professionnalisation, l'appartenance syndicale accroît-elle le sentiment de l'intégration au « corps » enseignant et produit-elle, sous plusieurs aspects, une différence spécifique avec les formes de conscience qui caractérisent les enseignants non-syndiqués ? Relativement à la construction de l'image professionnelle, les interrogations formulées portent sur le degré de satisfaction procuré par le métier, le degré d'aspiration à une mobilité interne ou externe, la représentation du statut effectif de la profession dans la société, celle de son statut idéal, la définition du caractère spécifique de l'activité professionnelle, la nature du sentiment d'autonomie.

Les hypothèses générales étaient les suivantes :

— Du fait de sa spécificité par rapport à d'autres types de syndicalisme (il remplit les fonctions autant d'association professionnelle que de syndicat proprement dit), et malgré une conjoncture propice à la désyndicalisation (11), le syndicalisme enseignant continue à marquer fortement la cons-

cience des professeurs, au-delà des rangs des seuls syndiqués, tout en aiguissant la sensibilité de ceux qui lui sont fidèles sur un certain nombre de points.

C'est en investissant plus fortement les positions professionnelles des syndicats-productions pédagogiques originales en relation avec la lutte contre l'échec scolaire, propositions concernant les structures et contenus d'enseignement, la formation des maîtres et les finalités du système éducatif, stratégies adaptées de développement de l'autonomie pour l'ensemble du corps, que les professeurs peuvent espérer se replacer dans un processus redevenu socialement ascendant.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE, VALIDITÉ DE L'ÉCHANTILLON ET RECUEIL DES DONNÉES SOCIOLOGIQUES OBJECTIVES

1.1. Démarche méthodologique et valeur des résultats :

L'instrument de l'enquête est constitué par un questionnaire comportant soixante questions, dont l'élaboration a fait l'objet, à partir de la maquette élaborée par le sociologue, de plusieurs séances de travail réunissant un petit collectif d'enseignants ; sa pertinence a été préalablement testée par entretiens auprès de quelques professeurs ; une garantie absolue d'anonymat a été assurée aux personnes enquêtées, conformément à la déontologie en vigueur (12). Environ 2 000 questionnaires ont été diffusés, au cours du mois de juin 1992, dans 50 lycées et collèges du territoire métropolitain (13) désignés par tirage aléatoire sur une base de sondage définie par l'ensemble des établissements français du second degré, sauf les lycées professionnels. Cette exclusion des L.P. se justifie par le fait que, dans ce secteur de l'enseignement, on trouve encore une culture et un type de syndicalisation bien spécifiques qui méritent à eux seuls une analyse autonome (14).

591 réponses sont parvenues à l'équipe de recherche dans les délais impartis (15) selon la procédure du retour-courrier, soit un taux de retour avoisinant les 30 %. Sur ces 591 réponses, 551 se sont révélées exploitables conformément aux critères de l'enquête, concernant les personnels exclusivement enseignants du second degré (non compris les personnels de direction, d'éducation et de surveillance). Il est à noter que les hasards

de la conjoncture ont situé la diffusion du questionnaire dans une période syndicalement critique, puisque marquée depuis avril par un processus de scission à l'intérieur de la FEN.

Dans l'échantillon issu du tirage aléatoire, la répartition entre lycées et collèges s'avère satisfaisante. Il faut toutefois remarquer que, pour des raisons mal éclaircies, le taux de retour Paris-région parisienne a été faible, si bien que les résultats de cette enquête doivent être considérés comme représentatifs de la province plutôt que de Paris et banlieue, dans la mesure où il peut exister sur certains points des différences notables entre ces deux entités.

L'enquête a été dépouillée et traitée par le service « Statistiques » de l'INRP (16), puis retravaillée par nos soins (établissement des tris croisés).

Concernant la variable sexe, notre échantillon peut être considéré comme suffisamment représentatif des enseignants des lycées et collèges :

	Enquête	Situation au plan national (17)
Hommes	45,01 %	43,75 %
Femmes	54,63 %	56,25 %
NRP	0,36 %	

A propos de la variable âge, les données ministérielles indiquent un âge moyen de 41,5 ans, hommes et femmes confondus. Notre échantillon rassemble 47,19 % des personnes dans la tranche 40-49 ans, et dessine une pyramide des âges comparable à celle de l'échelon national.

Si l'on considère la répartition par catégories de professeurs, comparée à la statistique nationale constituée par les enquêtes de la DEP (1991-1992, 1992-1993), notre recherche donne les résultats suivants :

	Présente recherche	Enquêtes DEP (18)	
		1991-1992	1992-1993
A.E. (19) ...	6,19 %	9,4 %	8 %
AGR.bi-AD.	12,39 %	9,5 %	10,2 %
CERT.	60,47 %	50 %	53 %
M.A.	4,37 %	10,6 %	9,6 %
PEGC.	16,58 %	20,3 %	19 %

Il faut prendre ici en compte deux phénomènes : la rapidité des évolutions internes au corps des enseignants du second degré, liées à la décision de suppression progressive des catégories AE et PEGC et de leur intégration au rang des certifiés ; la structure de syndicalisation particulière à la FEN, fédération majoritaire, qui a mis en position séparée les PEGC, syndicables dans la seule organisation du premier degré (le SNI-PEGC jusqu'à fin juin 1992), et le reste des professeurs du secondaire, dont la catégorie-repère est celle des certifiés. Du premier point de vue, il faut noter que les fichiers du Ministère, sur la base desquels sont établies les statistiques officielles, continuent à enregistrer dans leur ancienne catégorie les professeurs changeant de grade, pendant l'année où ils sont stagiaires ; il n'est pas à exclure que certains AE et PEGC anticipent leur intégration imminente en se déclarant d'ores et déjà certifiés, d'autant que, l'enquête ayant eu lieu en juin 1992, elle saisit sans doute une situation plus proche de l'année scolaire 1992-1993.

Du second point de vue, nous sommes conscients du biais qu'a constitué l'administration de l'enquête par un relais syndical (celui du SNES, parfois présenté comme « le syndicat des certifiés »), à un moment critique de l'histoire fédérale — non choisi comme tel —, ce qui explique entre autres la surreprésentation des certifiés et, à un moindre degré, des agrégés, et la sous-représentation des maîtres-auxiliaires.

Enfin, la représentation dans notre étude de la plupart des grandes masses disciplinaires est conforme dans son ordre, sinon dans une exactitude absolue des pourcentages (20) à la répartition nationale (sauf pour les disciplines techniques). Par ordre décroissant : philosophie-lettres (30,6 %) ; sciences (29,4 %) ; langues vivantes (18,3 %) ; arts (3,9 %) ; documentation (2,5 %) ; sciences économiques et sociales (1,45 %, équivalent exact du pourcentage national). Les disciplines techniques représentent ici 5,8 % (21), les non-réponses à la question de l'appartenance disciplinaire s'élevant à 6,35 % et les réponses « autres disciplines » (dont EPS) à 1,45 %.

1.2. Caractéristiques des enseignants du second degré :

Sur la base de cet échantillon, dont la validité « entre certaines limites » (22) vient d'être analysée, il est possible d'établir des éléments de

caractérisation de la profession enseignante dans le second degré au début de la décennie 90, avant même de traiter les deux questions centrales du syndicalisme et de l'image professionnelle.

80 % des professeurs, mariés ou non, vivent en couple (23) ; les professeurs hommes ont un peu plus fréquemment des compagnes elles-mêmes enseignantes que l'inverse. 57 % des professeurs femmes vivent avec des non-enseignants, la majorité d'entre elles étant alliées avec des cadres et membres de professions intellectuelles supérieures (51,5 %). On trouve là confirmation de ce que plusieurs enquêtes avaient déjà établi dans les décennies précédentes, à savoir que, choisi par les femmes, le métier de professeur a de plus en plus tendance à servir d'appoint aux revenus de ménages aisés (24). Ce fait s'interprète plutôt (toutes catégories confondues) en termes de déprofessionnalisation dans la mesure où, d'une part, la féminisation a tendanciellement cette signification dans nos sociétés et où, d'autre part, le professorat féminin occupe majoritairement — lorsqu'on les compare — une position dominée dans la hiérarchie des statuts professionnels des deux époux.

Cette alliance préférentielle des enseignantes avec des professions assez élevées dans la stratification sociale se confirme dans le fait que 9,5 % d'entre elles ont pour conjoints des artisans, commerçants ou chefs d'entreprises contre seulement 2,8 % parmi les hommes. Seulement 17,9 % des professeurs hommes ont une conjointe appartenant à la CSP cadres, professions intellectuelles supérieures, alors que 31,1 % d'entre eux sont mariés ou vivent avec des employées. En revanche, alors que peu d'enseignants secondaires vivent avec des ouvrières (0,9 %), 4,7 % d'enseignantes ont pour conjoints des ouvriers.

Dans le cas de conjoints non-enseignants, les professeurs hommes sont alliés à 35,8 % avec des femmes fonctionnaires, les enseignantes à 23 % avec des hommes fonctionnaires.

Si l'on examine maintenant la question de l'ascendance des professeurs, on constate que pour les hommes et les femmes, la proportion de pères enseignants est sensiblement la même (aux alentours de 12 %), les pères non-enseignants étant très largement majoritaires, ce qui infirme l'idée reçue d'une importante reproduction endogène des enseignants.

Relativement à ce point de l'ascendance paternelle, parmi les fils et filles professeurs, les pourcentages sont très proches en ce qui concerne : les agriculteurs (moyenne autour de 8,33 %), les artisans, commerçants, chefs d'entreprises (16,6 %), employés (15,17 %), ouvriers (18,1 %) ; mais une différence significative apparaît pour les catégories cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires. En effet, les enseignantes secondaires sont nettement plus nombreuses que leurs collègues masculins à être issues de pères cadres et professions supérieures : 28,13 % contre 20,75 %. A l'inverse, les enseignants descendent plus que les enseignantes de pères appartenant aux catégories intermédiaires : respectivement 17,45 % et 13,67 %.

En revanche, il y a près de deux fois plus de chances que la mère soit enseignante elle-même quand l'enseignant considéré est une femme. 16,84 % de nos enseignantes ont une mère dans l'enseignement, contre seulement 9,31 % de nos enseignants. Quoiqu'également très limitée sous cet angle (moyenne de 13,42 %), la reproduction professionnelle endogène est nettement plus importante de la mère enseignante à la fille qu'au fils.

D'autre part, on trouve une moyenne de 4,35 % de professeurs (sans écart significatif fils/filles) dont les mères appartiennent aux cadres supérieurs, alors que cette même catégorie est majoritaire lorsqu'il s'agit des pères. Le groupe le plus important est celui des professeurs dont les mères sont employées (moyenne de 19,95 %), les ouvrières étant peu nombreuses (5,12 %) et la seule différence significative se produisant en ce qui concerne les mères artisans, commerçantes ou chefs d'entreprise (14,63 % des filles professeurs ayant une telle ascendance maternelle, 9,14 % des fils professeurs).

Au total et sans prétendre en tirer des conclusions intempestives, notamment en matière de pratiques professionnelles à l'égard d'élèves issus des milieux populaires (25), nous constatons à notre tour que, par leur ascendance paternelle et leurs choix matrimoniaux, les femmes professeurs ont une plus grande proximité que les hommes avec les catégories supérieures. Par ailleurs, l'héritage professionnelle enseignante se transmet préférentiellement en ligne mère/fille, ce qui est ambivalent du point de vue de la professionnalisation, la reproduction endogène étant plutôt considérée comme un caractère favorable à ce proces-

sus (idée de cohésion interne, d'univers autosuffisant) et la féminisation comme un aspect plutôt défavorable, compte tenu de la division sexuelle du travail dans nos sociétés.

2. PROFESSEURS SYNDIQUÉS ET NON-SYNDIQUÉS DEVANT LE FAIT SYNDICAL ET SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Comme l'objectif de notre recherche n'était pas d'établir, par rapport aux sources syndicales publiées, une comptabilité exacte de la syndicalisation (26), et comme dans nos résultats les deux groupes de réponses syndiqués/non-syndiqués s'équilibrent (51,3 %/48,6 %), rendant ainsi possible — et statistiquement heureuse — une comparaison terme à terme des deux ensembles, nous avons décidé de ne pas corriger l'échantillon quant à sa représentativité en la matière.

Par rapport au total des réponses exprimées, la fréquence de répartition par organisations syndicales se présente comme suit : SNI-PEGC (4,54 %), SNC (2,18 %), SNES (30,6 %), SNALC-CSEN (3,09 %), FO (2 %), SGEN-CFDT (4,54 %), SNEP (2,54 %), CNGA (0,18 %), SNEEPS (0,54 %), autres (0,36 %) (27).

2.1. L'ensemble « syndiqués »

Analysée en temps d'appartenance, la structure de syndicalisation est, à 69,6 %, de dix ans et plus, soit un fort pourcentage d'adhérents très fidèles. Un important noyau syndical est ainsi composé de membres dont l'engagement ne semble pas tributaire de la conjoncture mais relève plus fondamentalement d'une conviction ancienne et bien ancrée. Notre recherche confirme ce que d'autres enquêtes ont déjà montré pour d'autres catégories professionnelles, à savoir que la majorité des syndiqués est aujourd'hui constituée de personnes ayant dépassé quarante ans, et ayant une longue durée d'adhésion (28). Minoritaires dans les tranches d'âge 20-29 ans et 30-39 ans, les professeurs syndiqués deviennent majoritaires dans les tranches 40-49 ans (51,92 %) et 50-65 ans (57,84 %).

C'est donc le signe d'un vieillissement de la « clientèle » syndicale, et vraisemblablement pour les syndicats l'appel à une réflexion sur les moyens de fidéliser ceux que l'administration elle-même dénomme les « nouveaux enseignants » (29).

Pour la grande majorité des syndiqués de l'échantillon, l'appartenance a été constante et s'est faite dans la même organisation ; néanmoins, 20,4 % ont eu une appartenance discontinuée et 28,6 % ont changé de syndicat. Dans ce dernier groupe, plus de la moitié (60 %) l'ont fait par

choix délibéré, les autres suite à un changement de catégorie.

A la question des raisons avancées pour justifier l'adhésion, on trouve les réponses suivantes, deux choix préférentiels étant demandés parmi six formulations proposées :

Question 20 : Dans la liste ci-dessous, parmi les raisons qui vous ont conduit à entrer dans un syndicat, indiquez les numéros des deux réponses qui vous conviennent le mieux :

	Réponse 1	Réponse 2	Total	Fréquence réponse 1	Fréquence réponse 2	Fréquence totale
Essentiellement pour la défense de mes intérêts catégoriels	85	26	111	30,04 %	9,19 %	39,22 %
Par tradition familiale	8	3	11	2,83 %	1,06 %	3,89 %
Par conviction politique	45	20	65	15,90 %	7,07 %	22,97 %
Pour défendre et promouvoir le service public d'éducation nationale	85	55	140	30,04 %	19,43 %	49,47 %
Par besoin à un moment donné de ma carrière et j'ai renouvelé mon adhésion	42	21	63	14,84 %	7,42 %	22,26 %
Appartenir à un syndicat est une obligation civique pour qui a un rôle d'éducation des jeunes	15	28	43	5,30 %	9,89 %	15,19 %
NRP	3	130		1,06 %	45,94 %	
Total	283	283		100,00 %	100,00 %	

En fréquence totale combinant les choix 1 et 2, c'est la réponse « pour défendre et promouvoir le service public d'éducation nationale » qui vient en tête. Ainsi, en accordant au total la première place à la défense et à la promotion du service public, les enseignants syndiqués se positionnent comme des « professionnels » pour qui, dans l'image qu'ils souhaitent renvoyer d'eux-mêmes (car c'est bien à une conscience tournée vers l'extérieur, avec ses différentes modalités possibles, plus qu'à une conscience intime, que nous pouvons prétendre atteindre par le biais du questionnaire), le service altruiste doit toujours primer l'intérêt personnel.

Cependant, à ne considérer que les seuls choix 1, on trouve autant de professeurs à accepter de se reconnaître prioritairement, par leur appartenance syndicale, dans la défense de leurs intérêts catégoriels que dans la défense du service public (30 % pour chaque groupe). Ajouté au résultat précédent, cela montre que la forme syndicale est

appréhendue par ses partisans non seulement comme lieu de coexistence, mais de convergence, entre la notion de service de la collectivité et la défense d'intérêts corporatifs ; c'est bien le reflet de l'intériorisation par les syndiqués, avec des sensibilités quelque peu différentes, des slogans syndicaux qui mettent systématiquement en continuité revendications catégorielles et intérêt de la nation.

Tout en confirmant la particularité du syndicalisme enseignant majoritaire d'être construit sur la base d'une combinaison singulière entre le modèle syndical proprement dit (revendications de type salarial, principe de la négociation collective, recours à la grève en référence à la tradition ouvrière) et un modèle plus « professionnel » (positionnement en Administration-bis dans certains domaines, exercice d'un contrôle partiel sur les modes d'accès à la profession, constitution d'un pôle reconnu de réflexion pédagogique participant d'une entreprise de socialisation professionnelle

continue, élaboration de projets éducatifs globaux à légitimité forte), ce constat n'est pas sans poser question. Il est en effet susceptible d'une interprétation de connivence, c'est à dire effectuée dans les termes mêmes de l'idéologie professionnelle, donnant quitus aux enseignants de leur désintéressement, au nom d'une conception du service public qui revendique des fondements symboliques forts dans l'histoire de la profession (30). Il est à l'inverse passible d'une interprétation critique radicale soupçonnant les professeurs d'« **attacher l'intérêt général au char corporatiste des revendications enseignantes** » pour mieux se défaire — par la mise en cause du malthusianisme de l'État — de leurs responsabilités propres dans la réalité des échecs scolaires d'enfants des milieux ouvriers (Léger, 1983). Nous dirons ici que la détermination de la conscience des syndiqués se fait dans le cadre d'une culture réussissant à entremêler d'une manière tout à fait complexe (31), sans volonté manipulatoire *a priori*, la conviction — en partie fondée — de servir l'ensemble de la nation (ce qui constitue un argument évident de professionnalisation), et la croyance en la légitimité automatique des différentes revendications, notamment salariales (ce qui tend à se retourner, dans le même mouvement, en indice de déprofessionnalisation, puisque c'est affirmer un manque à gagner par rapport au statut idéal de la profession).

On notera en outre les fortes minorités constituées par le choix préférentiel « par conviction politique » (15,9 %), et le choix « renouvellement d'adhésion suite à un besoin en cours de carrière » (14,8 %).

2.2. L'ensemble « non-syndiqués »

Parallèlement à l'analyse des motivations des syndiqués, il était intéressant de connaître les raisons de non-adhésion ou de démission des non-syndiqués. Parmi sept formulations proposées, l'ensemble des non-syndiqués, en choix préférentiel comme en fréquence totale des deux choix possibles, optent pour : 1) « **les syndicats sont trop politisés** », 2) « **ils ne sont pas assez efficaces** ». On relève ainsi, dans la conscience de ces enseignants, l'acceptation de souscrire à certains stéréotypes concernant le syndicalisme en général, qui peuvent trouver comme toujours un fondement partiel dans la réalité.

Or dans le groupe des non-syndiqués, une distinction se fait jour entre ceux qui n'ont jamais été

syndiqués et les ex-syndiqués, de loin les plus nombreux : 74,06 % des professeurs non-syndiqués ont été membres d'un syndicat au minimum un an (32). 15,8 % ont même exercé des responsabilités syndicales. On peut reconnaître là une trace de la syndicalisation exceptionnelle des enseignants comparée à celle de la plupart des autres salariés français (33).

L'explication du retrait d'engagement syndical d'un certain nombre de professeurs par un phénomène de déperdition inévitable, bien connu de toutes les organisations, touchant chaque année de 2 à 6 % d'adhérents, ne suffit pas car, d'après notre enquête, 31,3 % des ex-syndiqués ont été membres d'un syndicat pendant dix ans ou plus. Pour ceux-ci, il y a bien eu également manifestation de fidélité à l'égard d'une organisation mais il s'est produit, à un moment donné, quelque chose de l'ordre d'une rupture.

Nos données permettent de repérer trois pics dans la désyndicalisation des professeurs : 1982 et 1988 où celle-ci atteint 7,6 %, 1990 où elle culmine à 10,15 %. Au cours des années soixante-dix, elle n'avait pas dépassé 4 %, sur les bases de notre sondage (34). Si l'on considère l'influence exercée dans le second degré par les syndicats de gauche, la date de 1982 s'éclaire assez aisément. Après la victoire de la gauche, sans doute certains adhérents ont-ils eu une moindre représentation de la nécessité de l'action revendicative, ont-ils éprouvé le sentiment d'un aboutissement, ce que certains leaders syndicaux ont à l'époque tenté de prévenir (35). Peut-être un certain nombre d'autres n'ont-ils pas accepté la position de leur syndicat par rapport au nouveau pouvoir, croyant percevoir une trop grande proximité avec celui-ci, et donc une perte d'efficacité. 1990 est susceptible du même type d'interprétation à la lumière des résultats de notre enquête : après le retour d'un gouvernement de gauche et l'obtention d'une revalorisation réclamée depuis longtemps, celle-ci a pu être jugée insuffisante, et cette insuffisance imputée à l'inefficacité syndicale en liaison avec des solidarités politiques trop étroites, ou bien jugée satisfaisante, mettant un terme à l'action aux yeux de quelques-uns. 1988 reste une date plus mystérieuse par rapport à ces deux causes invoquées, « politisation » et « inefficacité », sauf à la rapporter à la réélection de F. Mitterrand et en considérant que ces 7,6 % ne signifient pas une désyndicalisation aussi élevée que celle de 1982 (pour les raisons signalées note 34).

Loin en arrière dans le classement et par ordre décroissant, viennent les explications par la cherté de l'adhésion, le conservatisme syndical, la préférence pour une participation à des coordinations temporaires.

Nous sommes fondés à voir dans ces résultats une sorte d'illustration paradoxale de notre hypothèse n° 1 relative à l'étendue de l'influence syndicale : vérification tendancielle puisque — dans leur grande majorité — les enseignants secondaires ont été adhérents d'un syndicat, parfois pour une assez longue durée ; paradoxale car le fait de l'adhésion prolongée à la fois n'a pas pu être sans incidence sur la construction de l'identité professionnelle et sociale et à la fois a provoqué, à un moment donné, un rejet peut-être d'autant plus vif de l'appartenance syndicale. Quoiqu'il en soit, cette approche doit être complétée par d'autres données.

2.3. Recherche d'éléments de différenciation entre les deux ensembles

Considérant des caractéristiques liées à l'ascendance, nous ne trouvons pas de différences distinctives entre nos deux ensembles de professeurs. Il n'y a pas tellement plus de pères et de mères syndiqués parmi les professeurs eux-mêmes syndiqués pour qu'on soit autorisé à évoquer un phénomène significatif de dynasties syndicales.

Au niveau des alliances matrimoniales en revanche, nous sommes amenés à relever quelques éléments susceptibles d'influer sur la syndicalisation. Ainsi on est près de deux fois moins syndiqué si l'on est allié à un conjoint se rattachant à la catégorie artisans, commerçants et chefs d'entreprise, et on l'est trois fois plus si le conjoint appartient à la catégorie ouvriers. De même, on est presque deux fois plus syndiqué lorsqu'on vit avec un(e) fonctionnaire que lorsque le conjoint n'est pas fonctionnaire. Ces quelques exemples tendent à montrer que la présence ou l'absence de tradition syndicale dans le secteur d'activité du conjoint joue vraisemblablement quelque rôle sur le fait d'être (de rester) ou non syndiqué.

La taille de l'établissement d'exercice est-elle en passe de produire un effet sur la structure de syndicalisation ? Au vu des résultats, nous ne

pouvons le dire absolument ; tout au plus pouvons-nous noter que le rapport syndiqués/non-syndiqués est, d'après notre échantillon, en gros de 40/60 % dans les établissements de moins de 200 élèves (36), et qu'il s'inverse dans les établissements accueillant de 1 000 à 1 500 élèves. Par ailleurs, la taille de la commune où est situé l'établissement scolaire ne semble pas non plus avoir d'influence déterminante, puisque dans toutes les tranches définies par l'enquête on trouve des pourcentages syndiqués/non-syndiqués équivalents entre eux.

Il est normal que, dans la série de questions se rapportant d'assez près à la vie syndicale, les professeurs syndiqués se montrent plus mobilisés que leurs collègues non-syndiqués (participation aux réunions syndicales et aux diverses élections professionnelles, lecture de la presse syndicale, utilisation des services).

Quant à la manière de percevoir les responsables syndicaux, les non-syndiqués (38,35 %) sont naturellement plus réticents que les professeurs syndiqués (77 %) à les apprécier comme « des collègues au service de la collectivité enseignante ». De même ils acceptent plus volontiers que les membres d'organisations syndicales le jugement péjoratif qui voit dans les représentants académiques ou nationaux « des collègues qui ont réussi partiellement ou totalement à échapper à l'enseignement » (23,31 % contre 4,59 %). Les mêmes sont aussi plus nombreux à refuser de « distinguer » les leaders en se reconnaissant dans une autre formulation proposée par le questionnaire : ce sont « des collègues comme les autres » (29,7 % contre 13 %).

Curieusement, la désignation sous le nom « d'experts très spécialisés », pourtant favorable et assez souvent appliquée aux responsables syndicaux de l'extérieur de la profession (37), recueille encore moins d'assentiment chez les syndiqués que chez les non-syndiqués (4,24 % contre 6,39 %).

L'appartenance à d'autres types d'associations n'est pas discriminante, sauf s'il s'agit d'un parti politique ou, à un moindre titre, d'une association de spécialistes. En effet on trouve, toutes associations confondues, une répartition quasi identique de syndiqués et de non-syndiqués, avec une moyenne de 57,19 %, ce qui tend à confirmer le fort investissement des enseignants dans la vie associative mis à jour par d'autres enquêtes (38).

Question 30 : **Appartenez-vous à d'autres types d'associations ?**

	Syndiqués	Non-syndiqués	Total	Fréquence syndiqués	Fréquence non-syndiqués	Fréquence totale
Oui	163	151	314	57,60 %	56,77 %	57,19 %
Non	117	112	229	41,34 %	42,11 %	41,71 %
NRP	3	3	6	1,06 %	1,13 %	1,09 %
Total	283	266	549	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Question 31 : **Si oui lesquelles ?**

	Syndiqués	Non-syndiqués	Total	Fréquence syndiqués	Fréquence non-syndiqués	Fréquence totale
Association sportive ou de loisirs	92	90	182	32,51 %	33,83 %	33,15 %
Association de consommateurs	7	9	16	2,47 %	3,38 %	2,91 %
Association de défense de la nature	23	20	43	8,13 %	7,52 %	7,83 %
Parti politique	22	10	32	7,77 %	3,76 %	5,83 %
Association de parents d'élèves	46	43	89	16,25 %	16,17 %	16,21 %
Association de spécialistes	51	29	80	18,02 %	10,90 %	14,57 %
Mouvement pédagogique	17	13	30	6,01 %	4,89 %	5,46 %
Association à caractère philosophique ou religieux	20	25	45	7,07 %	9,40 %	8,20 %
Autre	29	30	59	10,25 %	11,28 %	10,75 %
NRP						
Total	307	269	576	108,48 %	101,13 %	104,92 %

Total supérieur à 549 en raison des réponses multiples. Les fréquences sont calculées sur le nombre de syndiqués et non-syndiqués.

Les professeurs syndiqués appartiennent deux fois plus fréquemment que les autres à un parti politique : 7,77 % pour les premiers, 3,76 % pour les seconds. Cela n'est pas surprenant si l'on se souvient qu'une forte minorité d'enseignants déclare avoir fait le choix du syndicalisme d'abord avec des motivations d'ordre politique et que, parmi les non-syndiqués, dont les trois quarts sont d'ex-syndiqués, la trop grande politisation des syndicats est la raison principale de refus d'adhérer ou de démission. A gauche principalement, le militantisme politique ne se conçoit pas sans une implication concomitante dans l'action syndicale.

On est également plus facilement adhérent

d'une association de spécialistes lorsqu'on est syndiqué que lorsqu'on ne l'est pas. A l'inverse, les agrégés non-syndiqués (pour 28,13 % d'entre eux) rejoignent plus volontiers la Société des agrégés que leurs homologues syndiqués (5,4 %), cela s'expliquant assez aisément par l'écart des référents idéologiques de cette association et ceux des syndicats de gauche, majoritaires.

Par ailleurs, dans le second degré, être syndiqué ne prédispose pas plus que ne l'être pas à exercer des responsabilités dans des organismes relevant de la sphère d'influence de la « Forteresse enseignante » (39) comme MGEN, MAIF, CASDEN, FOL, etc. Un très petit nombre de professeurs est concerné (3,28 %), témoignant que

cette partie du secteur associatif, construit et contrôlé par la FEN, constitue bien un domaine privilégié des enseignants du premier degré.

À propos des services (résultats sur minitel des concours, des mutations, petites annonces, réservations de spectacles, voyages, avantages divers, etc.) que les syndicats ont développés, notamment en vue d'enrayer le phénomène de désyndicalisation, et même si certains d'entre eux sont accessibles à tous les enseignants, il est normal que les syndiqués les utilisent plus que les autres. Le taux de satisfaction équivalant pratiquement le taux d'utilisation (un peu plus de 60 %), on trouve cependant 33,5 % des syndiqués pour estimer que ce secteur mériterait d'être développé encore et que cela pourrait avoir un effet positif sur la syndicalisation. 24,5 % des non-syndiqués partagent cet avis.

Interrogés enfin sur la place faite aux femmes dans les instances dirigeantes du syndicalisme, inférieure à ce qu'elle devrait être relativement à la féminisation de la profession, syndiqués et non-syndiqués s'accordent presque exactement pour déclarer que le problème ne se pose pas dans les termes d'une répartition hommes/femmes. Autrement dit, cette manière d'esquiver le problème du décalage entre la réalité sociologique et sa représentation s'étend sans distinction à l'ensemble des professeurs, syndiqués/non-syndiqués, de même d'ailleurs qu'à l'ensemble hommes/femmes (avec de légères nuances). Faut-il en chercher la raison dans le fait que les enseignants du second degré continuent à se percevoir plus comme une communauté intellectuelle effaçant les clivages sociaux relatifs au sexe que comme un secteur d'activité où opère la division sexuelle du travail ? L'égalité de considération intellectuelle homme/femme, du moins à diplôme égal, liée à l'égalité de rémunération à grade égal, caractéristique de la Fonction publique, explique sans doute le refus de considérer la variable sexuelle comme pertinente, et — plus généralement — la tendance implicite à refouler le caractère objectif de la déprofessionnalisation tenant à la féminisation du métier.

Ainsi, aussi bien en données objectives qu'en termes de représentations des acteurs, on peut considérer que — relativement au fait syndical lui-même et à son environnement proche comme le fait associatif — les différences syndiqués/non-syndiqués ne sont pas majeures, sauf sur quelques points (le type d'alliance matrimoniale, la

perception des leaders syndicaux, l'adhésion à un parti politique et à un moindre degré à une association de spécialistes).

3. L'IMAGE PROFESSIONNELLE : QUEL SENTIMENT D'APPARTENANCE PRIVILÉGIÉ ?

Il sera ici question d'image en un double sens : image auto-construite par le groupe lui-même qui choisit, par rapport à la dimension spécifiquement professionnelle, de privilégier certaines postures et de mettre l'accent sur certaines appartenances de préférence à d'autres ; image produite à l'extérieur, que le groupe contrôle partiellement en fonction des choix précédents, et qui lui échappe pour une autre part (en raison du caractère aléatoire des effets produits et de la série des données sociologiques objectives).

3.1. Appartenance syndicale et intégration au corps enseignant

L'existence d'un « corps » professionnel constitué, nettement délimité du reste de la société, cultivant une conscience aiguë de la haute valeur de ses missions, faisant l'objet d'une légitimation de celles-ci par des instances externes, et auquel s'identifient la quasi-totalité de ses membres, est un élément important de professionnalisation. En nous référant à ce qu'Ida Berger et R. Benjamin avaient souligné du rôle de socialisation professionnelle joué jadis par le SNI auprès des instituteurs (40), nous avons posé la question de la relation entre appartenance syndicale et conscience d'appartenance à un corps.

Cependant, nous ne pouvions nous attendre à ce que les non-syndiqués se déclarent moins bien intégrés au corps professionnel que leurs collègues syndiqués, sous peine de déjuger leur non-appartenance syndicale ou de se montrer indifférents à cette question de l'intégration. De fait, 85,34 % d'entre eux n'éprouvent pas ce sentiment. En revanche, ce qui est plus surprenant, c'est que majoritairement les syndiqués eux-mêmes ne reconnaissent pas à l'organisation syndicale la capacité de provoquer un accroissement du sentiment d'appartenance au corps ; 43,82 % pensent que c'est le cas, 53,71 % pensent que non.

Autrement dit, l'idée d'une consubstantialité entre la syndicalisation et la cohésion profession-

nelle, du renforcement d'une culture spécifique par l'attitude syndicale « professionniste » (41), n'est partagée que par une petite moitié de syndiqués, vraisemblablement les plus militants distincts des simples adhérents. Il faut sans doute y voir un trait particulier à l'enseignement du second degré (grande diversité des types de concours et des grades correspondants, des formations et des institutions d'exercice) et les effets d'une conjoncture qui, dans la dernière décennie, affectant aussi — et de quelle façon (42) — le premier degré, a modifié radicalement le rapport des adhérents à leur organisation syndicale en conférant à celui-ci un caractère plus instrumental, moins totalisant, dans un contexte général de montée de l'individualisme et de désyndicalisation. L'idée de syndicat comme institution totale, si elle a jamais eu cours dans le second degré, est encore moins intériorisée aujourd'hui.

Il se confirme donc, sur ce plan aussi, que l'écart entre syndiqués et non-syndiqués est faible, ce qui ne remet pas pour autant en cause l'hypothèse n° 1. En effet celle-ci n'exclut pas que, dans l'exercice de son influence au-delà de ses rangs, le syndicalisme enseignant du second degré prenne la mesure des mentalités depuis longtemps dominantes dans le milieu. C'est, entre autres, pour ne pas avoir accompli les évolutions nécessaires et être resté conforme à un modèle d'institution totale que le syndicalisme du premier degré a subi une désyndicalisation plus intense (43).

Sauf en un cas, la plupart des résultats obtenus aux autres questions concernant le rapport à l'image professionnelle avalisent ce point : la référence à l'appartenance syndicale n'est pas le critère discriminant, les taux de répartition des réponses des syndiqués et non-syndiqués étant pratiquement toujours équivalents. C'est pourquoi, après avoir traité ce cas particulier, nous analyserons les pourcentages syndiqués/non-syndiqués ensemble, et chercherons d'autres critères distinctifs.

3.2. Perception des publics et du positionnement pédagogique des syndicats

Les réponses à une question portant sur la perception par les professeurs de l'origine socio-professionnelle de leurs élèves constituent les révélateurs d'une ultime différenciation syndiqués/non-syndiqués. En effet, uniquement en termes de

représentations et sans préjuger de la validation objective de celles-ci, compte tenu par ailleurs d'une tendance à l'égalité répartition syndiqués/non-syndiqués dans les établissements de l'échantillon, il est significatif que systématiquement les syndiqués choisissent plus que leurs collègues une vision des élèves socialement plus différenciée. 18,2 % perçoivent leur public comme issu de CSP favorisées contre seulement 12,9 % chez les non-syndiqués ; 29,3 % contre 24,3 % le perçoivent comme issu de CSP défavorisées. En revanche, chaque fois que les formulations proposées sont moins différenciatrices, les non-syndiqués se retrouvent majoritaires (54,7 % contre 47,3 % pour la réponse « issu à part égale de ces deux milieux », 6 % contre 3,2 % pour « impossible à dire »). Autrement dit, les professeurs syndiqués optent pour une image d'eux-mêmes que caractérise une plus grande sensibilité *a priori* aux différences sociales.

Or c'est dans le groupe « différenciateur » qu'est revendiqué avec le plus de netteté un rôle pédagogique des syndicats dans la lutte contre l'échec scolaire, avec une large majorité pour la conception consistant à leur demander de promouvoir les expériences pédagogiques dont la réussite a été vérifiée, de préférence au fait d'en donner seulement l'information. Engagement professionnel et engagement syndical se recoupent assez nettement ici, dans une problématique croisant dimension sociologique et dimension pédagogique à propos de l'échec scolaire. Ce constat va dans le sens d'une vérification de l'hypothèse n° 2, mais il ne suffit pas à lui seul. Pour la valider complètement, il faudrait en effet que la référence aux syndicats apparaisse déterminante par rapport à d'autres critères professionnels.

3.3. Mode d'accès au métier et degré de satisfaction obtenue

35,9 % des professeurs ont une référence implicite au modèle vocationnel en déclarant n'avoir jamais envisagé d'autre choix professionnel. 27,2 % se sont donné un choix avant de s'orienter finalement vers l'enseignement, donc au terme d'un calcul coût/avantages, mais 36,1 % disent être devenus enseignants « sous l'effet de circonstances » et non « par vocation ».

Autrement dit, d'après notre échantillon, presque les deux tiers du corps ont une orientation positive au métier. Les réponses au deuxième volet de la question nous indiquent que la stabilité

Question 50 : Comment concevez-vous l'appartenance à ce métier ?

	Effectif total	Syndiqués	Non-syndiqués	Fréquence total	Fréquence syndiqués	Fréquence non-syndiqués
J'ai toujours souhaité devenir enseignant sans envisager une autre alternative.	198	99	99	35,93 %	34,98 %	37,22 %
J'ai souhaité devenir enseignant en envisageant d'autres choix de métiers.	150	78	72	27,22 %	27,56 %	27,07 %
Je suis devenu enseignant sous l'effet de circonstances qui ne relèvent pas particulièrement d'une vocation.	199	104	94	36,12 %	36,75 %	35,34 %
NRP	4	2	1	0,73 %	0,71 %	0,38 %
Total	551	283	266	100,00 %	100,00 %	100,00 %

dans le poste actuel est privilégiée par 38 % des professeurs, ce qui — sans entrer dans la diversité des raisons possibles — est à considérer comme un indice de satisfaction professionnelle. L'espoir de changer d'établissement — là encore avec une pluralité de motivations possibles — est plébiscité par 23,2 %, celui de changer de grade par 16,3 %, de fonction par 5,2 %. Cela nous révèle assez peu d'aspiration à une mobilité professionnelle ascendante, mais une autre partie du questionnaire ayant montré que 51,1 % des enquêtés ont commencé leur carrière comme maîtres auxiliaires, pour beaucoup la mobilité professionnelle a été accomplie antérieurement et n'est plus un objectif à atteindre. Seuls 6,17 % des professeurs souhaitent rejoindre ultérieurement une activité extérieure à l'enseignement.

La question directe de la satisfaction professionnelle était posée sur différents plans : intellectuel, financier, de la relation pédagogique, de la relation avec les collègues, des relations hiérarchiques, de l'utilité sociale. Par rapport à une moyenne de satisfaction située à l'indice 3,5, les indices obtenus sont légèrement supérieurs à la moyenne dans tous les cas, sauf sur le plan financier où il est de 2,74, et sur celui de l'utilité sociale (cette question ayant vraisemblablement été interprétée non en termes objectifs, mais de sentiment de reconnaissance extérieure). Le meilleur indice recueilli concerne le plan des relations professionnelles avec les collègues (3,95). En procédant à une analyse plus détaillée, c'est en réalité l'appartenance catégorielle des professeurs

qui paraît constituer le critère de différenciation pertinent que nous cherchions.

Ainsi, les agrégés se montrent un peu plus satisfaits de leur métier que les certifiés sur le plan intellectuel, un peu moins sur le plan de la rémunération. Surtout, les agrégés se classent au dernier rang concernant la satisfaction en matière de sentiment d'utilité sociale. Intervient sans doute pour eux la compétition avec les professions à niveau de diplôme équivalent, cadres supérieurs, certaines professions libérales, dont le taux de rémunération moyen et la reconnaissance de l'utilité par la société semblent plus élevés, comme en induisent désormais la conviction nombre de médias qui publient régulièrement des tableaux comparatifs.

En matière de salaire, seuls les adjoints d'enseignement éprouvent une satisfaction moyenne (3,5) sans doute liée au fait de l'imminence de leur intégration au corps des certifiés. Les maîtres auxiliaires se classent, comme on le comprend, au dernier rang sur ce plan, alors que partout ailleurs leur indice de satisfaction est des plus élevés (le premier concernant la relation avec les élèves et avec les collègues).

3.4. Statut dans la société, sentiment d'autonomie et compétence professionnelle spécifique

Appelés à faire une distinction entre statut réel et statut souhaitable (en termes de niveau de vie, salaire, considération sociale), une majorité de

professeurs, toutes catégories confondues, ont une vision assez objective de leur statut dans la société : à 62,5 % ils estiment qu'il se rapproche le plus de celui des professions dites intermédiaires, 14,2 % se considérant plus proches objectivement des cadres supérieurs (cas de 37 % des agrégés, et de 12 % des certifiés et A.E.). 20 % pensent se situer à proximité des employés.

Subjectivement, ils s'assimilent aux cadres supérieurs à une majorité écrasante sans distinction de grade (96,1 %), ce qui n'est pas une révélation mais illustre bien l'ambivalence où se situe ce corps professionnel. En effet, les professeurs s'accordent spontanément les caractéristiques propres aux catégories sociales supérieures mais, en privilégiant — même après en avoir obtenu une version en 1990 — le thème de la revalorisation salariale, c'est à dire en perpétuant une tradition de déploration de leur condition objective dans la société (44), ils s'excluent du même coup de l'appartenance à ces catégories, et leur volonté implicite de professionnalisation se retourne en indice de déprofessionnalisation relative.

Une série de questions portait sur l'existence et la nature du sentiment d'autonomie parmi les professeurs. Ceux-ci l'estiment satisfaisante ou partiellement satisfaisante à une très large majorité de 90,3 %, sans que là encore les syndicalistes se distinguent particulièrement. Quant au rôle de la hiérarchie, il est largement tenu pour négligeable dans le cas de l'inspection (65,9 %), à un moment où, de fait, ses missions l'ont détournée des salles de classes, un peu moins dans le cas des directions d'établissements (46,9 %). On a l'impression, à la lecture de ces résultats, que c'est plutôt d'une notion d'indépendance que les professeurs se satisfont, tant que la tradition ne leur en paraît pas remise en cause.

Il est symptomatique enfin que, pour définir leur compétence professionnelle spécifique, les enseignants choisissent la formulation « c'est la réflexion sur la nature des connaissances à transmettre et la capacité de les transmettre en organisant des situations d'apprentissage » (59,7 %) de préférence à « la possession de connaissances disciplinaires très élevées » (7 %), « la capacité à animer et diriger des groupes en situation d'apprentissage » (18,3 %) ou encore « le sens de la relation avec les jeunes et la capacité à favoriser l'émergence de leurs projets professionnels » (12 %). Autrement dit, les professeurs dans leur majorité ont bien conscience de l'érosion qu'a

subie la définition de leur spécificité par le seul recours à la notion de connaissances qui aurait suffi il y a quelques décennies, et de l'impossibilité où elle les mettrait aujourd'hui de faire reconnaître la détention d'une compétence technique, non immédiatement accessible.

En même temps sont tenues à la marge les propositions qui, mettant l'accent sur l'animation de groupes, l'apprentissage sans préciser lequel, ou la capacité relationnelle et l'aide à la formulation de projets, ne se réfèrent pas explicitement à la notion de connaissances. Celle-ci est au cœur du métier de professeur, mais assortie d'une réflexion épistémologique et didactique pour en assurer la transmission la plus pertinente à l'intention des élèves. Cette montée des didactiques, implicitement révélée ici, va indéniablement dans le sens de la professionnalisation.

4. CONCLUSIONS

Ce qui ressort majoritairement des deux domaines d'investigation sur lesquels a porté l'enquête, c'est la proximité existant entre syndiqués et non syndiqués. Ce résultat peut faire l'objet de diverses interprétations, soit que les syndicats du second degré ne soient plus en mesure de produire des différences significatives entre leurs adhérents et les autres, soit qu'ils ne le veuillent pas au delà de certaines limites, soit encore que leur influence constitue une donnée de fait devenue invisible parce que confondue avec la conscience du corps professoral dans sa grande majorité.

Notre étude permet de valider la co-existence de ces interprétations, au moins deux à deux à chaque occurrence. Ainsi le passage par la structure syndicale des trois-quarts des non syndiqués de l'échantillon (parfois pour une longue durée et avec des responsabilités) montre que, contrairement à la situation prévalant dans d'autres milieux, l'expérience syndicale fait quasi naturellement partie de l'expérience professorale. On ne relève ni diabolisation ni sacralisation du syndicalisme. Quand un cinquième des syndiqués avoue avoir une adhésion discontinue, cela indique que les relations à l'organisation sont plutôt de nature instrumentale, distanciées, débarrassées de charge affective et symbolique forte. Plus globalement, la syndicalisation des enseignants secondaires, en dépit ou plutôt peut-être en raison

même du fait qu'elle est somme toute restée exceptionnelle, s'accompagne d'une absence de « passion » syndicale.

En matière d'image professionnelle, c'est dans le croisement de la préoccupation pédagogique avec le type de perception des publics scolaires, que se manifeste la différence la plus sensible entre syndiqués et non-syndiqués. Il y a bien une tradition d'engagement professionnel marqué chez les adhérents des syndicats que confirme dans l'enquête leur plus grande fréquence d'appartenance à des associations de spécialistes. Mais les écarts constatés ne sont jamais considérables, et il est clair d'autre part que, par exemple en ne se proclamant pas systématiquement mieux intégrés au corps enseignant que leurs collègues, les syndiqués n'ont pas la volonté expresse d'affirmer *une culture de la différence*.

Sur les autres questions relatives à la profession, le sentiment d'appartenance privilégié chez les professeurs ne semble pas être celui de l'appartenance syndicale. C'est bien plutôt la notion de catégorie qui tendanciellement émerge comme critère différenciateur tant parmi les syndiqués que parmi les non-syndiqués. On pourrait en un sens considérer que, combiné avec la perte d'adhérents, ce constat traduit un recul du pouvoir unificateur du syndicalisme (baisse de la cohésion, indice d'une certaine déprofessionnalisation). Mais il faut tenir compte ici de ce que, tout en se préoccupant de leur commun dénominateur, le syndicalisme majoritaire dans le second degré a constamment relayé les intérêts catégoriels différenciés des professeurs, donc pour une part avalisé en toute conscience l'hétérogénéité de fait du groupe professionnel et conçu la professionnalisation de toutes les catégories en les orientant vers la référence la plus élevée, les agrégés. Le mode de syndicalisation encore en vigueur en juin 1992 épouse le clivage catégoriel

central du second degré qui sépare les professeurs type collège et les professeurs type lycée.

De ce point de vue, les résultats que met à jour notre enquête convergent partiellement avec les analyses menées par J.-M. Chapoullie, à partir d'une *orientation initiale autre*, lorsqu'il considère « le professorat comme une unité de fait définie par un processus de développement historique » (où s'exerce une logique de catégories dont la création est largement le produit des conjonctures) et non comme « une unité "naturelle" de la division du travail » (45).

Autrement dit, dans les limites géographiques, temporelles et méthodologiques de notre étude, il apparaît bien que le fait syndical opère un marquage modéré de la conscience de tous les professeurs (validation de l'hypothèse n° 1) mais non pas qu'il puisse être regardé comme le vecteur unique, ou même privilégié, de la problématique professionnelle au delà cette fois des seuls syndiqués, et encore pour ces derniers n'est-ce le cas que sur des aspects particuliers (non validation intégrale de l'hypothèse n° 2). Outre les catégories, d'autres vecteurs de professionnalisation, dont nos résultats laissent seulement entrevoir quelques uns, pourraient être utilement interrogés, tels que précisément celui qui passe par une distinction entre collèges et lycées, ou encore entre établissements « de prestige » et établissements « tout venant », etc. Il se confirme donc que le mode d'existence d'une profession ne relève ni d'un donné de fait ni d'un phénomène stable, mais s'inscrit dans un processus où interagissent le contexte historique, économique et social, les décisions de l'État et leurs incidences sur l'organisation du système éducatif (entre autres en matière de politiques de recrutement) ainsi que la volonté des acteurs eux-mêmes, sensible notamment dans le choix qu'ils font ou non du syndicalisme et du contenu qu'ils décident de lui accorder.

NOTES

- (1) A. Thibaudet, *La République des professeurs*, Paris, Grasset, collec. Les écrits, 1927.
- (2) Victoire du Cartel : 11 mai 1924. Affaire Dreyfus : 1894-1906.
- (3) Enseignement secondaire masculin. Cet effectif inclut les professeurs de classes élémentaires, de gymnastique et de dessin, les répétiteurs et les administrateurs ; cf. A. Prost, *L'enseignement en France 1800-1967*, p. 352.

- (4) P. Gerbod, *Associations et syndicalismes universitaires de 1828 à 1928* in *Le mouvement social*, avril-juin 1966, n° 55.
- (5) Cf. V. Isambert-Jamati, L. Tanguy, *Professionnalisation, déprofessionnalisation : étude critique de ces notions appliquées aux enseignants français*, cours de sociologie de l'éducation, Université Paris V, 1989-1990, diffusion restreinte.
- (6) Cf. R. Bourdoncle, *La professionnalisation des enseignants :*

1. *Analyses sociologiques anglaises et américaines, Revue française de pédagogie*, 1991, n° 94. 2. Les limites d'un mythe, *Revue française de pédagogie*, 1993, n° 105.
- (7) Exemples de conditions défavorables : l'extension importante du nombre des membres exerçant la profession, la féminisation, l'hétérogénéité des recrutements, l'accroissement du contrôle étatique au détriment de l'auto-contrôle du corps par lui-même via ses associations professionnelles, etc.
- (8) Enseignants de type lycée (monovalents) : agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement. De type collège : PEGC bivalents, instituteurs enseignant en SES. De type lycée professionnel : PLP 1 et PLP 2 (bivalents).
- (9) « On discerne la profession du simple métier à ce qu'elle a acquis le droit d'exercer son contrôle sur son propre travail » Freidson, *La profession médicale*, chap. IV.
- (10) Cf. A. Novoa, *Le temps des professeurs*, Instituto Nacional de Investigação Científica, Lisbonne, 1987, vol. 1, Introduction. La professionnalisation comprend 4 phases : exercice de l'activité à temps plein, création par l'État d'un support légal à l'exercice de l'activité (p. ex. une licence), institution d'une formation professionnelle spécifique, constitution d'associations professionnelles.
- (11) Cf. A. Robert, *Réponses syndicales (SNI-PEGC, SNES) au phénomène de désyndicalisation dans les années 80, recours à une logique « professionnelle » et/ou strictement syndicale ?*, in A. Henriot, E. Plaisance, R. Sirota (éd.), *Les transformations du système éducatif, Acteurs et politiques*, L'Harmattan, Paris, 1993.
- (12) Notification par la CNIL dans un avis du 12 mars 1992.
- (13) C'est-à-dire Corse y compris.
- (14) Cf. L. Tanguy, *L'enseignement professionnel en France, des ouvriers aux techniciens*, Paris, PUF, 1991.
- (15) Avant les vacances d'été.
- (16) Nous remercions M. Houillon chef de ce service pour ses conseils et sa collaboration.
- (17) Calcul effectué d'après la note d'information de la DEP n° 92.46, novembre 1992 « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992 », p. 3, tableau V, en écartant les L.P. Chiffres bruts ensemble du second degré, L.P. y compris : femmes = 55,2 %, hommes = 44,8 %.
- (18) Après recalcul par nous des pourcentages en soustrayant les PLP et instituteurs non concernés par notre problématique. A partir de la note d'information DEP n° 93.47, décembre 1993, Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993.
- (19) A.E = adjoints d'enseignement ; AGR.bi-AD. = agrégés, bi-admissibles ; CERT. = certifiés ; PEGC = professeurs d'enseignement général des collèges.
- (20) Cf. pour comparaison, la note d'information DEP citée n° 92.46, nov. 1992, p. 5.
- (21) Pourcentage très éloigné de la moyenne nationale. Une exactitude absolue est encore plus difficile à vérifier ici, la statistique nationale incluant les LP. Par ailleurs, les quelques lycées technologiques désignés par les aléas du tirage au sort se situaient principalement en région parisienne, dont nous avons noté qu'elle était sous-représentée dans l'échantillon de retour.
- (22) Expression reprise de R. Aron lorsqu'il s'attache à définir l'objectivité de la démarche historique en *Introduction à la Philosophie de l'Histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, Gallimard, 1938, et que nous élargissons à l'ensemble des démarches propres aux sciences sociales.
- (23) Comparaisons avec d'autres catégories difficiles à établir, cf. sur ce point *Données sociales 1993*, INSEE, p. 317.
- (24) Cette remarque est largement extensible à l'enseignement du premier degré, comme l'ont montré I. Berger et R. Benjamin, *L'univers des instituteurs*, Paris, éd. de Minuit, 1964.
- (25) Distance sociale à ces milieux impliquant automatiquement distance pédagogique aux élèves qui en sont issus, selon certaines analyses.
- (26) Estimée aujourd'hui à moins de 40 % dans le second degré.
- (27) Nos chiffres concernent des adhérents. À titre indicatif, la représentativité des organisations syndicales, mesurée en voix d'électeurs, aux élections professionnelles (CAPN) de 1990 était la suivante : SNES (56,5 %), SGEN (14,7 %), FO (8,3 %), SNALC (12,1 %), CNGA (3 %), autres (5,3 %).
- (28) Cf. enquête du CREDOC, *Évolution du monde associatif 1978-1986*.
- (29) Sur les caractéristiques de ces personnels, voir la note d'information de la DEP, 93.40, Portaits des nouveaux enseignants, octobre 1993.
- (30) Cf. Ch. Péguy : « de tout leur enseignement, de tout leur exemple, de toute leur âme et de tout leur cœur il sortait une perpétuelle fabrication de cette vertu, *credo colendam esse virtutem*, qui seule fait la force des Républiques », Préface au 2^e Cahier de la Quinzaine, 6^e série (11.10.1904), cité par A. Prost, *Histoire de l'enseignement*, p. 373.
- (31) Cf. J.-M. Chapoulie à propos du SNES : « (il) justifie ses positions par des arguments toujours complexes dont la compréhension exige exégèse », in Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels, *Revue Française de sociologie*, XIV, 1.03.1973.
- (32) Ce pourcentage doit être mis en relation avec les sondages cités par A. Léger dans son ouvrage de 1983, *Enseignants du secondaire*, (p. 69), estimant le taux de syndicalisation dans le second degré en 1973 à 74 % (COFREMCA), en 1977 à 72 % (SOFRES).
- (33) Le taux de syndicalisation des salariés français est actuellement estimé à peine à 10 %.
- (34) Ces pourcentages se comprenant par rapport à la totalité des sondés de 1992 qui étaient en activité aux dates concernées, ce qui signifie que plus on remonte loin en arrière, plus les taux sont naturellement faibles (le nombre des sondés en activité diminuant).
- (35) Cf. Monique Vuailat in US n° 17 du 11.02.1982, p. 8.
- (36) Ces petits établissements sont constitués de collèges et de nouveaux lycées.
- (37) Cf. par exemple B. Toulemonde, *Petite histoire d'un grand ministère : l'Éducation nationale*, Paris, Albin Michel, 1988.
- (38) Cf. enquête CREDOC citée.
- (39) Selon le titre de l'ouvrage de Aubert, Bergougnieux, Martin, Mouriaux, *La forteresse enseignante, la FEN*, Paris, Fayard, 1985.
- (40) « Un bon instituteur se doit d'être syndiqué » déclare l'un d'entre eux, cité par Berger et Benjamin, *L'univers des instituteurs*, op. cit.
- (41) = stratégies et rhétoriques utilisées par un groupe pour faire reconnaître à la hausse le service rendu à la société, cf. R. Bourdoncle, art. cité.
- (42) La syndicalisation au SNI-PEGC baisse de 43,18 % entre 1973 et 1989.
- (43) A. Robert, *Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires*, thèse de l'Université Paris V, dir. V. Isambert-Jamati, 1989.
- (44) Cf. A. Prost, op. cit.
- (45) J.-M. Chapoulie, Une perspective de sociologie du travail sur le professorat de l'enseignement secondaire, *Critiques sociales*, n° 3-4, nov. 1992.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- AUBERT V., BERGOUNIOUX A., MARTIN J.-P., MOURIAUX R. (1985). — **La forteresse enseignante: la FEN**, Paris, Fayard.
- BATSCH L. (1987). — **La FEN au tournant**, Paris, La Brèche.
- BECKER H. (1980). — **Role and career problems of the Chicago school teacher, doctoral dissertation (1951)**, New York, Arno Press.
(1962). — **The nature of a profession, Education for the professions**, Chicago, pp. 24-46.
- BOURDONCLE R. (1991, 1993). — La professionnalisation des enseignants: 1. Analyses sociologiques anglaises et américaines, in **Revue Française de Pédagogie** n° 94. 2. Les limites d'un mythe, **RFP**, n° 105.
- CARR SAUNDERS A.-M. and WILSON P.-A. (1964). — **The professions**, Frank Cass and co Ltd.
- CHAPOULIE J.-M. (1973). — Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels, **Revue Française de sociologie**, XIV, janvier-mars.
(1974). — Le corps professoral dans la structure de classe, **Revue française de sociologie**, XV, avril-juin.
(1987). — **Les professeurs de l'enseignement secondaire, Un métier de classe moyenne**, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme.
(1992). — Une perspective de sociologie du travail sur le professorat de l'enseignement secondaire, **Critiques sociales**, n° 3-4, novembre.
- DUTERCQ Y. (1993). — **Les professeurs**, Paris, Hachette.
- FREIDSON E. (1984). — **La profession médicale**, Paris, Payot.
- GERBOD P. (1965). — **La condition universitaire en France au XIX^e siècle**. Étude d'un groupe socio-professionnel: professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880 (thèse), Paris, PUF.
(1966). — Associations et syndicalismes universitaires de 1828 à 1928, **Le Mouvement social**, n° 55, avril-juin, pp. 3-45.
(1968). — **La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle**, Paris, Hachette.
- HUBERMAN M. (1989). — **La vie des enseignants. Évolution et bilan d'une profession**, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- HAEUSLER L., GROS F., (1988). — **L'évolution du monde associatif de 1978 à 1986**, CREDOC, rapport n° 51, décembre.
- HERAN F. (1988). — Le monde associatif, **Économie et statistique**, n° 208, pp. 17-32.
- HIRSCHHORN M. (1993). — **L'ère des enseignants**, Paris, PUF.
- ISAMBERT-JAMATI V. (1970). — **Crises de la société, crises de l'enseignement**, Paris, PUF.
(1976). — Les enseignants et la division sociale à l'école aujourd'hui, **La Pensée**, n° 190, décembre.
(1985). — Les primaires, ces « incapables prétentieux », **Revue Française de Pédagogie**, n° 73, pp. 57-67.
(1989-90). — en collaboration avec L. Tanguy, **Professionnalisation, déprofessionnalisation, étude critique de ces notions appliquées aux enseignants français**, UFR Sciences de l'éducation de l'Université René Descartes-Paris V, ronéoté.
- JACKSON J.-A. coord. (1970). — **Professions and professionalization**, Cambridge University Press.
- JULIA D. (1981). — **La naissance du corps professoral**, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, pp. 71-86.
- LÉGER A. (1981). — Les déterminants sociaux des carrières enseignantes, **Revue Française de sociologie**, IV, pp. 49-74.
(1983). — **Enseignants du secondaire**, Paris, PUF.
- MAURICE M. (1968). — Professionnalisme et syndicalisme, **Sociologie du travail**, n° 5, pp. 243-256.
(1972). — Propos sur la sociologie des professions, **Sociologie du travail**, n° 2, avril-juin.
- MORRIS I. COGAN (1953). — Toward a definition of a profession, **Harvard Educational Review**, pp. 33-50.
- NOVOA A. (1987). — **Le temps des professeurs (thèse)**, Lisbonne, Instituto nacional de Investigaçao cientifica, vol. 1.
- PROST A. (1968). — **Histoire de l'enseignement en France 1800-1967**, Paris, Armand Colin, collection U.
(1980). — **L'école et la famille dans une société en mouvement**, in *L'enseignement et l'éducation en France*, direction: M. Parias, tome IV, Paris, Nouvelle Librairie de France.
- ROBERT A. (1989). — **Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires: positions idéologiques du SNI, du SNES et du SGEN par rapport au système d'Éducation nationale entre 1968 et 1982**, (thèse), Université Paris V.
(1991). — Syndicalisme enseignant et lutte contre l'échec scolaire: mode d'intégration d'une dimension sociologique à la problématique pédagogique, **Revue Française de Pédagogie**, n° 95, pp. 5-19.
(1993). — **Réponses syndicales (SNI-PEGC, SNES) au phénomène de désyndicalisation dans les années 80: recours à une logique strictement syndicale et/ou à une logique « professionnelle »?** in HENRIOT-VAN ZANTEN A., PLAISANCE E., SIROTA R., *Les transformations du système éducatif, Acteurs et politiques*, Paris, L'Harmattan, pp. 111-127.
- THIBAUDET A. (1927). — **La République des professeurs**, Paris, Grasset, col. Les écrits.
- VINCENT G. (1966). — Les professeurs du second degré au début du XX^e siècle, **Le mouvement social**, n° 55, avril-juin, pp. 47-73.
(1967). — **Les professeurs du second degré. Contribution à l'étude du monde enseignant**, Paris, A. Colin.
- WILENSKY H.-L. (1964). — Professionalization of every one? **The American journal of sociology**, vol. LXX, n° 2, septembre.